

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 19 JUIN 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 31
 Pouvoirs : 11
 Votants : 41

Date de convocation et d'affichage :

13 juin 2025

Numéro :

D20250619_138

Objet :

Budget base La Nizière : décision modificative n°1-

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Marlieux, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	
	Chantal	BROUILLET		x	
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	M. JACQUARD
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	D. MUNERET
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. GRANGE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	P. MATHIAS
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PERI	25/06/2025	x	
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER		x	
	Rachel	RIONET			x M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET			x L. LOREAU
	Claude	LEFEVER			x
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER			x
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI			x
	Evelyne	ABRAM-PASSOT			x
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER			x S. PERI
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX			x
VALEINS	Frédéric	BARDON			x
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU			x F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL		x	
	Marie Anne	ROUX			x
	Didier	FROMENTIN		x	
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT			x
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT			x A. JAYR

Secrétaire de séance élu : **Jean-Pierre GRANGE**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Vu le code général des collectivités Territoriale et notamment l'article L1612-11,
Vu la délibération n° D20231221_265 du conseil communautaire en date du 21/12/2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n°D20250410_102 du conseil communautaire en date du 10/04/2025 portant adoption du Budget Annexe Base la Nizière 2025,

Vu le jugement rendu le 24 avril 2025 par le tribunal administratif de Lyon,

Considérant,

En 2023, la Communauté de Communes a émis un titre de recette d'un montant de 11 190 euros à l'encontre de la société SAS LA NIZIERE conformément au contrat de délégation de service public signé le 24 mai 2018, et concernant le remplacement des biens de retours. En effet, conformément à l'état des lieux d'entrée et de sortie, il a été constaté que certains biens mis à disposition n'étaient plus fonctionnels.

Par jugement rendu le 24 avril dernier, le tribunal administratif de Lyon s'est prononcé sur l'annulation du titre exécutoire pour une raison de forme (mention insuffisante des bases de liquidation) mais a confirmé la régularité de la créance.

Il convient en conséquence de procéder à l'annulation du titre au chapitre 67 et à l'émission d'un nouveau titre au chapitre 75. Le budget annexe Base la Nizière est modifié comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673-633 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	11 190.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	11 190.00 €	0.00 €	0.00 €
R-755-633 : Débits et pénalités perçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 190.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 190.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	11 190.00 €		11 190.00 €	

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 41 voix pour et 1 abstention :

- **D' approuver** cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, le 19 juin 2025.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre GRANGE



La Présidente,
Isabelle DUBOIS

